



Agence de conseil en communication

**REGLEMENT « JEU EAU ROYALE 2014 »
DU 22 septembre au 26 octobre 2014**

Art. 1 : Société Organisatrice

La S.A. BRASSERIE DE TAHITI, R.C.S Papeete TPI 531 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé à Papeete, 17 Place Notre Dame, organise en Polynésie française un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 22 septembre au 26 octobre 2014, intitulée « Jeu Eau Royale 2014 ». Ce jeu se déroulera sur 5 semaines, à raison d'un tirage au sort par semaine.

Art. 2 : Participation

La participation au « Jeu Eau Royale 2014 », est ouverte à toute personne résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la Brasserie de Tahiti et de ses partenaires. Dans le cas où un mineur serait tiré au sort, il devra obligatoirement être accompagné d'un adulte ayant autorité parentale et pouvant en faire la preuve pour prendre possession de son lot.

Art. 3 : Modalités

La participation à l'un des 5 tirages peut se faire, au choix du participant :

1. En inscrivant ses coordonnées sur un bulletin disponible gratuitement à l'agence Pub Conseil :
 - sur place du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, Immeuble Laguesse, Place Notre Dame, à raison d'un bulletin par participant et par jour
 - par courrier à : Agence Pub Conseil - Jeu Eau Royale - BP 3176– 98713 Papeete, les frais de port étant remboursés sur simple demande.

ou

2. En indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible chez les partenaires du jeu et dans les magasins participants, ou sur papier libre, à joindre à six étiquettes 1,5 L « Jeu Eau Royale 2014 ».

Le tout devra être déposé, avant chaque dimanche minuit, dans les urnes prévues à cet effet chez les partenaires de l'opération ou être envoyé par courrier à « Agence Pub Conseil - Jeu Eau Royale - BP 3176 - 98713 Papeete », le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'expédition seront remboursés sur simple demande. Une seule participation par foyer sera autorisée (même nom, même adresse) pour chaque semaine du jeu.

Un tirage au sort sera effectué le mercredi, sous contrôle d'huissier, parmi les bulletins (ou papiers libres) récoltés lors de la semaine précédente (du lundi au dimanche minuit). Les bulletins ou papiers libres mis en jeu pour un tirage ne seront pas conservés pour les tirages suivants. Les lots seront attribués successivement en commençant par ceux dont la valeur est la plus élevée.

Art. 4 : Lots

Le jeu est doté des lots suivants, pour un **montant total de 1 083 100 F.TTC**

Tirage du mercredi 1^{er} octobre 2014 – Dotation 207 680 F TTC

1 paddle + rame	valeur : 138 000 F.TTC
1 séjour d'une nuit au Maitai Lapita de Huahine pour 2 personnes (comprend les billets aller et retour, les transferts aéroport-hôtel-aéroport, l'hébergement pour 1 nuit, le petit déjeuner).	valeur : 69 146 F.TTC
<i>*Tarif valable jusqu'au 31 mars 2015</i>	
38 sacs de sport	valeur : 540 F.TTC

Tirage du mercredi 8 octobre – Dotation : 211 650 F TTC

1 va'a ho'e	valeur : 130 000 F.TTC
1 séjour d'une nuit au Tikehau Village pour 2 personnes (comprend les billets aller et retour, les transferts aéroport-pension-aéroport, l'hébergement pour 1 nuit, les repas en demi-pension).	valeur : 81 112 F .TTC
<i>*Tarif valable jusqu'au 31 mars 2015</i>	
38 sacs de sport	valeur : 540 F.TTC

Tirage du mercredi 15 octobre – Dotation 226 470 F TTC

1 paddle + rame	valeur : 138 000 F.TTC
1 séjour d'une nuit au Hilton Bora Bora Nui Resort & Spa pour 2 personnes (comprend les billets aller et retour, les transferts aéroport-hôtel-aéroport, l'hébergement pour 1 nuit, le petit déjeuner).	valeur : 87 936 F.TTC
<i>*Tarif valable jusqu'au 31 mars 2015</i>	
38 sacs de sport	valeur : 540 F.TTC

Tirage du mercredi 22 octobre – Dotation : 214 550 F TTC

1 va'a ho'e	valeur : 130 000 F.TTC
1 séjour d'une nuit au Raira Lagon de Rangiroa pour 2 personnes (comprend les billets aller et retour, les transferts aéroport-pension-aéroport, l'hébergement pour 1 nuit, repas en demi-pension).	valeur : 84 012 F.TTC
<i>*Tarif valable jusqu'au 31 mars 2015</i>	
38 sacs de sport	valeur : 540 F.TTC

Tirage du mercredi 29 octobre – Dotation 222 750 F TTC

1 paddle + rame	valeur : 138 000 F.TTC
1 séjour de 2 nuits à la pension Havaiki de Fakarava pour 2 personnes (comprend les billets aller et retour, les transferts aéroport-pension-aéroport, l'hébergement pour 1 nuit, sans repas).	valeur : 84 212 F.TTC
<i>*Tarif valable jusqu'au 31 mars 2015</i>	
38 sacs de sport	valeur : 540 F.TTC

Article 5 – Validité des participations

Le bulletin de participation dont les informations sont illisibles, falsifiées ou dont les coordonnées seront incomplètes ne sera pas pris en compte.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Un même joueur peut participer plusieurs fois au jeu. Il ne peut, cependant, y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant) lors du tirage au sort hebdomadaire. Le non respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Article 6 – Tirage au sort et retrait des lots

Les tirages au sort seront effectués sous contrôle d'un huissier de justice les mercredi 1^{er}, 8, 15, 22, 29 octobre, à l'Agence Pub Conseil.

Les sacs pourront être récupérés chez notre partenaire Va'a Connection Prince Hinoi.

Le gagnant de chaque séjour pourra récupérer son bon au siège de la Brasserie de Tahiti et devra effectuer sa réservation directement auprès de l'hôtel et pension en tenant compte de la date de validité du séjour (voir article 4).

Pour les va'a et paddle, ils seront remis à l'issue du jeu, lors d'une remise des prix qui se tiendra au plus tard avant le 31 décembre 2014.

Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de leurs proches, muni des pièces nécessaires permettant le contrôle de l'identité du gagnant, pourra le faire à leur place.

Sans réponse des gagnants avant le 31 décembre 2014, les lots seront perdus, sans nouveau tirage au sort.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et reste non cessible.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toute information erronée annule la participation au tirage au sort. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer ce lot.

Article 7 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront publiés chaque vendredi dans « La Dépêche de Tahiti » et la liste des gagnants de la semaine sera affichée à l'agence Pub Conseil, chez nos partenaires et sur le site Internet www.eauroyale.pf.

Les gagnants des va'a et des paddles, ainsi que des séjours seront informés par téléphone, par l'Agence Pub Conseil.

Article 8 – Droits à l'image

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à ce jeu, les gagnants cèdent gracieusement à la Brasserie de Tahiti et ses partenaires le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, leur voix et leur image pour la promotion de l'opération pour une durée de 18 mois.

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique et être utilisées à des fins commerciales par la Brasserie de Tahiti et ses partenaires qu'avec leur accord écrit.

Conformément à l'article 9 du Code Civil, la S.A BRASSERIE DE TAHITI devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à la Brasserie de Tahiti.

Article 9 – Droit d'interruption

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment ce jeu et ceci sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Article 10 – Dépôt du jeu

Le présent règlement est déposé auprès de l'office d'huissiers de justice UEVA-LEHARTEL, à Papeete.

Le règlement complet est disponible à l'Agence Pub Conseil et pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence Pub Conseil - BP 3176 - 98713 Papeete, l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.

Extrait de règlement :

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Possibilité de retirer gratuitement un bulletin de participation à l'agence Pub conseil, Immeuble Laguesse, Place Notre Dame. Règlement complet disponible sur place ou sur simple demande à l'agence Pub Conseil.

Article 1 : La SA Brasserie de Tahiti organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 22 septembre au 26 octobre 2014 en Polynésie française.

Article 2 : Ce jeu est ouvert à toute personne, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leurs partenaires.

Article 3 : Ce jeu se déroulera sur cinq semaines, à raison d'un tirage au sort par semaine.

Article 4 : La participation au jeu est prévue soit en inscrivant ses coordonnées sur le bulletin disponible gratuitement à l'Agence Pub Conseil, Immeuble Laguesse (du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00) ou sur demande par courrier à : Agence Pub Conseil – Jeu Eau Royale 2013 - BP 3176 – 98713 – Papeete.

soit en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible chez les partenaires du jeu ou sur papier libre, à joindre à six étiquettes « Jeu Eau Royale 2014 » 1L5.

Le tout devra être déposé avant dimanche minuit dans l'urne présente chez les partenaires du jeu ou être envoyé à : Agence Pub Conseil - Jeu Eau Royale 2014 - BP 3176 – 98713 – Papeete,

PubConseil

Agence de conseil en communication

le cachet de la poste faisant foi. Règlement complet disponible sur simple demande à l'Agence Pub Conseil ou sur le site Internet www.eauroyale.pf .

PubConseil

Agence de conseil en communication